

COMMUNIQUÉ

de presse



La PDG de la RATP auditionnée au Sénat ce mercredi 6 mai : entre lucidité et inacceptable !

Bien entendu nous partageons son rappel sur le rôle essentiel de la RATP portée par les valeurs du Service public pour avoir permis la continuité des activités essentielles pendant cette crise sanitaire.

Néanmoins ce dé-confinement le 11 mai, avec autant de contraintes pour les usagers, les missions et les impacts sur les conditions de vie des agents RATP, est assurément une date choisie hâtivement par le gouvernement qui n'a pas mesuré les risques qu'il fait prendre à tous.

La preuve, cette nouvelle étape franchie contre les libertés individuelles avec la mise en place d'une « attestation employeur pour les transports en Ile-de-France » et cautionnée par Mme Guillouard qui engage l'entreprise dans une charte qu'elle a signé avec plusieurs acteurs dont l'Etat, IdFM et des syndicats patronaux. Pour la CGT-RATP, cette mesure est inacceptable.

Après les ordonnances qui s'attaquent brutalement aux droits des salarié-e-s, la crise sanitaire ne peut pas non plus être un prétexte à attribuer aux agents RATP chargés du contrôle un autre rôle en les associant à un filtrage des individus. Dans cette nouvelle mesure, nous ne sommes plus dans notre mission. Dépourvu de cette attestation, l'usager serait exclu d'un Service public parce que le patronat demande à faire le tri entre ceux qui lui sont utiles et les autres.

D'autant que ces dispositions ne concerneraient seulement les travailleuses et les travailleurs. Donc une personne ayant le besoin de se rendre à un rendez-vous médical, quand on sait que beaucoup de personnes ont négligé les soins et les examens pendant cette période de confinement, ou qu'un-e étudiant-e qui doit se rendre à un examen par exemple seront privés d'accès aux transports publics. C'est scandaleux !

Enfin, nous nous félicitons que la Présidente ait pointé les conséquences graves d'une fragmentation, sur le réseau actuel de la RATP, en une multitude d'opérateurs qui s'opérerait avec l'ouverture à la concurrence dès 2024. Comme nous le revendiquons depuis toujours, un monopole public est une nécessité pour tous. Il est un facteur crucial pour la maîtrise de la continuité du Service public comme ici lors d'une gestion de crise, sans remettre en cause l'entretien et les grands investissements pour assurer une efficacité des réseaux de Bus, de Tramway, du Métro et du RER dans un temps long comme au quotidien.

Paris, le 7 mai 2020



communication@cgt-ratp.fr



01 44 78 53 61



www.cgt-ratp.fr



85 rue charlot
75003 Paris